

Marie-Anne CHAPDELAINE Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 67
Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

RAPPORT COMBREXELLE

Le rapport Combrexelle propose une réforme ambitieuse et audacieuse, pour faire davantage confiance à la négociation, au sein des branches et au sein des entreprises, et élargir sa place par rapport à notre droit du travail. Le gouvernement partage cette orientation : nous devons changer de logique et faire prévaloir les logiques de proximité et d'adaptation. Mais la loi doit bien évidemment continuer à garantir les principes et les droits fondamentaux qui s'appliquent à tous les salariés : durée légale du travail, CDI, SMIC notamment. C'est une démarche exigeante, qui suppose que chacun prenne ses responsabilités. Le gouvernement est déterminé à agir : la concertation s'engage, un projet de loi pourra être adopté par le Conseil des ministres fin 2015 / début 2016, et voté par le Parlement avant l'été.

Le Premier ministre a reçu ce mercredi le rapport Combrexelle, sur l'évolution du droit du travail et la place de la négociation collective.

« C'est une étape majeure dans ce quinquennat », par laquelle nous poursuivons « notre train de réforme ». Avec constance et en profondeur. Avec audace et dans la concertation. Au service de valeurs : travail, émancipation, égalité, protection (PM, 09/09/15).

C'est « une nouvelle étape de notre réforme du marché du travail » (PM, 09/09/15) :

- Avec une logique: « donner une place plus grande à la négociation collective » par rapport au code du travail.
 « Nous devons donner plus de souplesse, enrichir les possibilités données aux partenaires sociaux d'expérimenter, de créer des droits mieux adaptés à chaque situation spécifique, dans l'équilibre d'un accord ».
- Avec un principe: « plus de souplesse, mais pas moins de protection ». « La loi continue à fixer le cadre. Il y a des principes et des droits fondamentaux qui s'appliquent à tous les salariés : durée légale du travail, CDI, SMIC, [...] principe de non-discrimination ou repos hebdomadaire, ... Ce sont des protections que la loi garantit à tous ».
- Il ne saurait notamment « être question de modifier par accord le seuil de déclenchement des heures supplémentaires hebdomadaires ».

C'est une « démarche exigeante », qui suppose « que chacun prenne ses responsabilités » (PM, 09/09/15) :

- A court terme, « pour réduire le nombre de branches professionnelles », dans la mesure où nous donnons « plus de place à l'accord de branche ». « Le rapport suggère donc des mesures [...] radicales pour accélérer la fusion des branches : le gouvernement est prêt à reprendre cette proposition ». En effet, il y a aujourd'hui 750 branches, et « c'est beaucoup trop. A la conférence sociale de 2014, un objectif de regroupement en une centaine de branches avait été défini, avec de premières étapes significatives franchies dès 2015. Un an après, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Il y a des conservatismes, en particulier dans le camp patronal, qui font obstacle au mouvement » ;
- A court terme, pour rendre « les signataires pleinement représentatifs ». « Le gouvernement est prêt à aller dans la voie recommandée par le rapport Combrexelle, qui propose « que tout accord collectif, pour être valide, soit nécessairement signé par des syndicats qui représentent plus de 50 % des salariés, au lieu de 30%

Contact: marieanne.chapdelaine@gmail.com - Tel: 02 99 86 00 71

aujourd'hui. Les organisations majoritaires devront donc prendre leurs responsabilités et engager leur signature pour que l'accord existe.

- A plus long terme, pour refondre « l'architecture de notre Code du travail ». Jean-Denis Combrexelle évalue sa « durée de mise en oeuvre à 4 ans ». « Nous engagerons ce grand chantier, avec les partenaires sociaux ».

Le gouvernement est déterminé à agir :

- Myriam El Khomri va recevoir les partenaires sociaux « pour une concertation approfondie sur les recommandations du rapport Combrexelle ». « Cette concertation sera conduite en deux étapes » :
- « Dans le mois qui vient, elle aura pour but de discuter des suites à donner à chacune des 44 propositions du rapport »;
- A l'issue de cette première étape, le gouvernement prendra des décisions qui seront traduites dans un projet de loi. L'élaboration de ce projet de loi donnera lieu elle aussi à une concertation avec les partenaires sociaux, à partir du mois d'octobre et jusqu'à la fin de l'année »;
- « Le Conseil des ministres pourra ainsi adopter un projet de loi fin 2015 / début 2016, qui sera discuté et voté par le Parlement avant l'été. Les dispositions législatives nécessaires à la mise en oeuvre du compte personnel d'activité pourront aussi y être intégrées », de même que les suites législatives qui pourraient être données au rapport de Bruno Mettling sur les conséquences du numérique sur les relations de travail (PM, 09/09/15).

REFUGIES ET ASILE

La situation exige aujourd'hui de garder son sang-froid, de garder le sens des responsabilités : en particulier, de rester ferme sur les principes, et de rappeler que le droit d'asile est un droit universel, sans distinction de religion. Elle exige aussi de répondre concrètement aux besoins matériels et financiers de l'accueil de réfugiés. C'est pour préparer tant l'accueil immédiat d'un millier de personnes que l'installation programmée de nouveaux réfugiés d'ici 2 ans que le Premier ministre a présidé ce mercredi une réunion interministérielle. Bernard Cazeneuve organisera ce samedi une réunion avec l'ensemble des maires dont la collectivité est volontaire. Un conseil des ministres de l'Intérieur européens se tiendra ce 14 septembre : la France insistera sur la nécessité d'un accord dans les meilleurs délais entre Etats membres.

La situation aujourd'hui exige de « garder son sang-froid, garder le sens des responsabilités. C'est [...] la ligne rappelée par le président de la République et le Premier ministre » (S. Le Foll, 09/09/15). « Le droit d'asile est un droit universel » : « on ne trie pas en fonction de la religion » (PM, 08/09/15). « Lorsqu'il y a une telle tragédie humanitaire », « on ne se pose pas la question de savoir quelle [est la] religion » de ces réfugiés (B. Cazeneuve, 09/09/15).

Elle exige aussi de répondre concrètement aux besoins matériels et financiers de l'accueil de réfugiés. C'est pour cela que le Premier ministre a présidé ce mercredi une réunion à laquelle participaient l'ensemble des ministres concernés: Affaires étrangères, Affaires européennes, Intérieur, Logement, Affaires sociales, Education nationale et Budget.

Les ministres ont présenté au Premier ministre la nature et l'ampleur du concours que chacun de leur ministère respectif apporte à la préparation méthodique, à l'organisation et au bon déroulement des opérations d'accueil. Cela concerne :

- L'accueil immédiat d'un millier de personnes présentes en Allemagne, dès ce mercredi. Ces premières arrivées (en Seine-et-Marne, Val d'Oise et Yvelines), se sont déroulées dans d'excellentes conditions :
- « L'accueil se [fait] dans des bâtiments en dur de manière à assurer un bon niveau de protection », avec
 l'intervention d'associations et de « structures d'accompagnement social »;
- Cela permettra « dans un second temps », de loger ces familles « dans le parc social de droit commun » (B. Cazeneuve, 09/09/15).
- L'installation programmée de nouveaux réfugiés au cours des deux années à venir (24 000 personnes), annoncée lundi par le président de la République dans le cadre du plan de répartition européen.

- o Aussi, **l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA) a délégué une mission à Munich**, où il est proposé à des Syriens, Irakiens et Érythréens de venir en France au titre de l'asile.
- « Plus vite cet accès à l'asile sera possible, plus vite les dispositifs d'intégration pourront être mis en place
 » (B. Cazeneuve, 09/09/15).

Bernard Cazeneuve organisera samedi 12 septembre à Paris une réunion nationale de mobilisation avec l'ensemble des maires dont la collectivité est volontaire pour participer à l'accueil de ces réfugiés, dans le cadre d'un dispositif partenarial avec l'Etat. La réunion interministérielle de ce mercredi a permis de définir les mesures d'accompagnement financier que l'Etat proposera samedi aux communes volontaires. « Plus nous serons nombreux dans cette solidarité, plus nous serons efficaces » (B. Cazeneuve, 09/09/15).

Enfin, les ministres ont évoqué la préparation du conseil des ministres européens de ce lundi 14 septembre :

- Cette réunion européenne importante permettra aux Etats membres de se prononcer sur les propositions de la Commission en matière d'accueil des réfugiés et de renforcement aux frontières extérieures de l'Union européenne.
- La France insistera sur la nécessité d'un accord dans les meilleurs délais entre Etats membres pour que l'Europe se montre à la hauteur de ses responsabilités. Elle rappellera que le respect des orientations conjointement arrêtées par le président de la République et la chancelière allemande constituent des facteurs déterminants pour réussir à surmonter la crise migratoire actuelle.

SYRIE

C'est pour veiller à notre sécurité nationale que des vols de reconnaissance au-dessus de la Syrie ont été décidés par le président de la République : des actions contre la France sont planifiées et préparées en Syrie, nous ne pouvons rester inactifs. Ces opérations en Syrie sont menées à titre national et la France conserve son autonomie de décision. L'action de la France s'inscrit dans le cadre des règles nationales et internationales. Engager une intervention au sol serait inconséquent et irréaliste. Parvenir à une solution politique, tel est l'objectif que nous devons poursuivre en priorité. La France y travaille.

Des actions contre la France sont planifiées et préparées en Syrie. Face à ces dangers, nous ne pouvons pas rester inactifs. Veiller à notre sécurité nationale, c'est le sens des décisions prises par le Président de la République : renforcer notre capacité de renseignement par des vols de reconnaissance, pour nous mettre en mesure de frapper, si la situation le justifie.

En Syrie, nos opérations seront menées à titre national et nous conserverons notre autonomie de décision. Pour des raisons opérationnelles, elles se feront évidemment en lien, c'est-à-dire en coordination, avec la coalition. Nous conduisons déjà en Irak des opérations aériennes offensives dans le cadre de la coalition, à la demande du gouvernement irakien.

L'action de la France s'inscrit dans le cadre des règles nationales et internationales :

- Daech représente une menace pour la sécurité de tous, comme le Conseil de sécurité des Nations unies l'a reconnu par sa résolution 2170 il y a un an. Daech est aussi une menace directe pour la sécurité de la France.
- Les autorités irakiennes ont demandé l'assistance de la communauté internationale, dans une lettre au conseil de sécurité du 20 septembre 2014, pour les aider à faire face à l'agression armée de Daech dont elles font l'objet, y compris à partir du territoire syrien. C'est dans ce cadre et conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies que la France a décidé d'engager des actions impliquant la participation de moyens militaires aériens face aux attaques perpétrées par Daech à partir du territoire de la Syrie.
- Le Premier ministre a annoncé la tenue d'un débat ce mardi au Parlement, de sorte à le tenir informé dans le cadre de l'article 35 de la Constitution.

Engager une intervention au sol serait inconséquent et irréaliste :

- Aucun autre de nos partenaires ne l'envisage d'ailleurs. Pour mener une telle opération il faudrait plusieurs dizaines de milliers d'hommes, au prix de lourdes pertes.

- En Irak ou en Afghanistan, les déploiements militaires au sol n'ont pas permis de venir à bout du terrorisme. Dans ces deux pays, les opérations n'ont commencé à produire des résultats, tardivement, qu'une fois la dynamique politique enclenchée.
- **Ce sont les Syriens eux-mêmes**, avec notre appui s'ils le sollicitent, qui pourront vaincre Daech. De toutes les façons, ce sera un effort de longue haleine.

Parvenir à une solution politique, tel est l'objectif que nous devons poursuivre en priorité :

- Les paramètres de cette solution sont connus : un gouvernement de transition qui comprenne des éléments du régime et des éléments de l'opposition modérée, dans lequel Bachar el Assad ne détient pas le pouvoir. Il faut y parvenir rapidement.
- La France va redoubler d'efforts diplomatiques en ce sens. La France parle avec l'ensemble des acteurs : la Russie et l'Iran bien sûr, nos partenaires du Conseil de sécurité, mais aussi les pays de la région et notamment du Golfe.
- L'Assemblée générale des Nations Unies, fin septembre, doit être l'occasion de mettre tout ces acteurs autour de la table. Nous y travaillons.

RAPPEL - FERMETURE FESSENHEIM

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim d'ici à la fin du quinquennat, en 2017, reste l'objectif. Elle n'est pas reportée, et doit être organisée dans le cadre de la nouvelle loi. Il n'y a aucun sujet de polémique.

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim d'ici à la fin du quinquennat, en 2017, reste l'objectif. Ce que Ségolène Royal a rappelé, c'est que l'ouverture de l'EPR de Flamanville entraînera la fermeture de la centrale de Fessenheim, car le Parlement a voté le plafonnement de la production d'électricité d'origine nucléaire, comme le souhaitait le gouvernement.

C'est la traduction de l'engagement du Président de la République. Le gouvernement est engagé pour la transition énergétique du pays. Elle est en marche.

« La fermeture de Fessenheim n'est pas reportée, elle doit être organisée dans le cadre de la nouvelle loi. Il n'y a aucun sujet de polémique » (S. Royal, 08/09/15).

Source: Porte-parolat du Gouvernement - 09/09/2015